

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-114 du 14 Avril 1994

fixant le 21 Avril 1994 comme date
exceptionnelle de nomination dans
les Ordres du Mérite Agricole et du
Mérite Social de la République du
Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987, notamment en son article 34, alinéa 1er ;
- SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Relevé N° 13/SGG/REL du 07 Avril 1994 des décisions administratives du Conseil des Ministres ;
- LE Conseil de l'Ordre entendu au cours de sa Session Exceptionnelle du 30 Mars au 10 Avril 1994,

D E C R E T E :

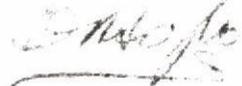
Article 1er. - En application de l'article 34, alinéa 1er de la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987, le 21 Avril 1994 est déclarée date exceptionnelle de nomination dans les Ordres du Mérite Agricole et du Mérite Social de la République du Bénin.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Avril 1994

.../...

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore D. SOGLO

Pour le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim absent,
Le Membre du Conseil de l'Ordre National
du Bénin le plus ancien dans la Dignité
de Grand-Croix,



Salomon D. S. BLOKOU

AMPLIATIONS: PR 6 - AN 4 - Ministères 19 - GCONB 30 - CS 2 - SGG 4 - RESGPR 2 -
Départements 6 - DPL-DLC-INSAE 3 - IGE-CSA-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 -
JORB 2 - Intéressés 9.